

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Show-through/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

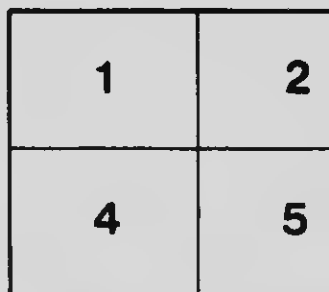
Lakehead University
Thunder Bay

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exempleire filmé fut reproduit grâce à la
générosité de:

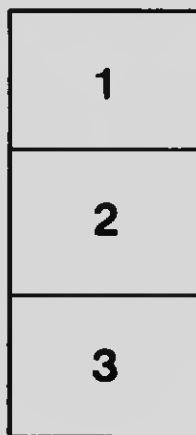
Lakehead University
Thunder Bay

Les images suivantes ont été reproduites avec le
plus grand soin, compte tenu de la condition et
de la netteté de l'exempleire filmé, et en
conformité avec les conditions du contrat de
filmage.

Les exempleires origineux dont la couverture en
papier est imprimée sont filmés en commençant
par le premier plat et en terminant soit par le
dernière page qui comporte une empreinte
d'impression ou d'illustration, soit par le second
plat, selon le cas. Tous les autres exempleires
origineux sont filmés en commençant par la
première page qui comporte une empreinte
d'impression ou d'illustration et en terminant par
la dernière page qui comporte une telle
empreinte.

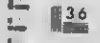
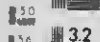
Un des symboles suivants apparaît sur la
dernière image de chaque microfiche, selon le
cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le
symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être
filmés à des taux de réduction différents.
Lorsque le document est trop grand pour être
reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir
de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite,
et de haut en bas, en prenant le nombre
d'images nécessaire. Les diagrammes suivants
illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax

Ram
F
1033
.L55

10,2

LE GOUVERNEMENT LAURIER DEVANT L'OPINION

L'HON. M. LEMIEUX
et les Questions
Ouvrières

1908

**Texte du discours prononcé par l'Hon. M.
Lemieux, ministre des Postes et du
Travail à Berlin, Ont., le 24
Septembre, 1908**

M. le Président,

Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas la première fois, je le dis avec bonheur, que je me trouve en présence d'un auditoire composé de citoyens de cette belle et prospère petite ville de Berlin. Il y a un an à peine, je visitais votre ville et je montais alors comme je le fais aujourd'hui à la tribune populaire, côte à côte avec M. Mackenzie King, pour vous adresser la parole.

Et si vous avez demandé avec tant d'insistance à M. King de poser sa candidature pour le parlement fédéral, cela tient, je crois, dans une large mesure, à l'heureuse impression qu'en cette circonstance il a su créer dans l'esprit des citoyens de sa ville natale; c'est que cette mémorable visite nous avait aussi donné le moyen de révéler aux citoyens de Berlin et de Waterloo l'œuvre magnifique à laquelle s'est consacré M. King, depuis un certain nombre d'années. M. King vous est parfaitement bien connu. Il est né parmi vous; son enfance et sa jeunesse se sont écoulées au sein de votre ville. Puis il s'éloigna d'ici pour aller dans le monde se créer une carrière, et au bout de quelques années, il vous est revenu faisant rayonner le plus grand bonheur sur sa ville natale et sur son comté, après avoir établi une réputation d'une extrémité à l'autre du Canada, et même, je puis l'affirmer sans exagération, bien au-delà des frontières du pays. Sur ces grandes questions sociales, qui sont les problèmes essentiels du moment, problèmes dont M.

King a fait une étude spéciale, et à l'application desquels l'a convié l'œuvre de sa vie, je ne sache pas d'homme qui se soit créé une réputation supérieure à celle dont jouit M. King. Et ce que j'affirme ici s'appuie sur la connaissance approfondie que j'ai acquise de l'œuvre accomplie par M. King, au cours des relations plus intimes que j'ai nouées avec lui. Dans l'étude de tant de questions si difficiles dont la solution s'est imposée au département du Travail durant les trois années écoulées depuis que j'ai pris la direction de ce ministère, M. King m'a non seulement prêté la plus loyale et la plus sympathique coopération, mais il a mis au service du Ministère des connaissances et une expérience qui nous ont été du plus précieux secours. Vous le savez, en abandonnant une position où il faisait œuvre honorable et de haute importance, pour embrasser la carrière si laborieuse et souvent si ingrate de l'homme public, M. King s'impose des sacrifices personnels peu ordinaires. Il tient à vous, Messieurs, de veiller à ce que ces sacrifices ne soient pas en pure perte. Au demeurant, j'en suis convaincu, les états de services distingués que compte déjà M. King à l'emploi de l'État, le beau et noble geste qu'il vient de faire, les motifs si élevés et si patriotiques qui lui ont dicté cette décision, serviront d'aiguillon et d'inspiration à notre jeunesse canadienne et dans la grande province d'Ontario surtout, cet exemple portera les hommes de mentalité similaire à entrer dans les rangs du libéralisme

49450



militant, à prêter leur concours au développement et à la consolidation de notre édifice national.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots sur l'œuvre réalisée par M. King au ministère du Travail. D'abord, il y a huit ans, Sir William Mulock le désigna parmi tous les jeunes du Canada comme l'homme de son choix pour administrer le département en voie d'organisation, et ajoutons que ce n'est pas une banale distinction que d'être l'objet du choix délibéré d'un homme de la trempe d'esprit et du discernement de Sir William Mulock. Sir William Mulock, qui se fait un juste sujet d'orgueil de raconter comment, lui-même, il s'est élevé des rangs du peuple, a été l'un des plus grands administrateurs dont fassent mention les annales de notre pays. Son œuvre est trop contemporaine et trop bien connue pour qu'il faille tel lui prodiguer l'éloge; je me contento de dire que si, aujourd'hui, presque toutes les parties de l'empire britannique sont dotées du port des lettres à deux sous, chose qui semblait, il y a quelques années, une proposition du dernier absurde; si les États-Unis, marchant sur les brisées du Canada ont conclu une convention avec la Grande-Bretagne, en vue du port des lettres à deux sous et avec tous les avantages qui en découlent pour les classes ouvrières, cela tient aux actes d'homme d'Etat accomplis par Sir William Mulock, lorsqu'il était directeur général des Postes. Sir William Mulock avait fort à cœur les objectifs visés dans la création du département du Travail, car j'ai à peine besoin de vous dire toute l'envergure et la générosité de ses sympathies; et il rejaillit d'autant plus d'honneur sur M. King d'avoir été l'objet du choix de Sir William Mulock. Cela remonte à huit ans. L'organisation du département incombait nécessairement, dans une large mesure, à M. King, car on le sait, Sir William Mulock était à la fois directeur général des Postes et Ministre

du Travail, et qu'on ajoute oui ou non foi à ma parole, je puis vous assurer que la charge de Ministre des Postes est loin d'être une sinécure, mais qu'elle peut absorber toute l'énergie et réclamer l'exercice de toutes les aptitudes de son titulaire.

Le marchandage (The Sweating system)

Disons d'abord qu'avant son entrée au ministère, M. King avait fait une étude approfondie des grandes questions économiques et sociales et que dans cet enseignement, il avait puisé à un degré extraordinaire toutes les aptitudes voulues pour la tâche qu'il allait remplir. Il avait suivi les cours de plusieurs universités en différents pays et entre autres choses, il avait reçu du gouvernement canadien la mission de faire enquête sur le système se rattachant à l'exécution des entreprises de l'Etat, et cela en vue de mettre fin aux cruelles pratiques du marchandage ou de la pressuration des travailleurs de la part des tâcherons. Si vous tenez à bien connaître l'orientation des sympathies de M. King, à cet égard, je vous conseille de parcourir le rapport qu'il a dressé pour le gouvernement, il y a neuf ans, sur cette question-là même. La lecture de ce rapport est encore palpitante d'intérêt et il a eu pour résultat immédiat l'établissement de règlements qui ont donné le coup de grâce au système du marchandage ou de l'exploitation abusive de nos classes ouvrières par les sous-entrepreneurs.

La résolution relative aux justes prix

La résolution relative aux justes prix, adoptée en 1900, ayant pour objectif d'assurer aux ouvriers une rémunération légitime, lorsqu'ils sont employés aux travaux publics, en totalité ou en partie pour le compte de l'Etat, est aussi la conséquence directe découlant de ce rapport et de l'administration de ce système dont

ont si grandement bénéficié les classes ouvrières canadiennes, et depuis son inauguration même ce système a été appliqué sous la haute surveillance de M. Mackenzie King.

La Gazette du Travail

Vient ensuite la "Gazette du Travail", organe officiel reconnu, source d'informations et de statistiques de tous genres se rattachant aux conditions de l'industrie et du travail au Canada. La circulation de ce journal, tant pour la version française que pour la version anglaise, atteint le chiffre mensuel de 15,000. On ne saurait facilement se rendre compte de l'importance qu'il faut attacher à la surveillance de cette publication, ainsi que de la profonde influence que peut exercer cet agent éducateur, et c'est là une œuvre de la plus haute importance.

La loi de conciliation

En outre, il faut citer la loi de conciliation adoptée en 1900, avant-coureuse de la loi relative aux enquêtes sur les différends industriels où pour me servir de son nom populaire, la "loi Lemieux". Sous le régime de l'ancienne loi de conciliation, M. Mackenzie King eut mission de participer personnellement à la pacification de différends et au cours d'une période de sept années, il est intervenu avec succès dans plus de 40 différends de ce genre qui avaient éclaté d'une extrémité à l'autre du pays, dans presque chaque sphère industrielle, de sorte qu'il est devenu connu parmi le peuple, sous le nom de grand pacificateur ou de grand conciliateur canadien.

La loi Lemieux

L'expérience qu'il avait acquise dans le règlement de ces contestations industrielles, l'opinion qu'il s'était formée sur l'inépuisable puissance de la conciliation, ses relations constantes et intimes avec les capitalistes d'une part et les classes ou-

vrrières d'autre part, ainsi que l'étude attentive qu'il avait faite de la législation établie et des essais tentés par les autres pays, toutes ces causes réunies, dis-je, le portèrent en 1906, à proposer l'adoption d'une loi basée sur les dispositions de l'acte législatif qui porte son nom et dont j'ai eu le plaisir de diriger la délibération devant la Chambre des Communes, loi qui repose, dans une large mesure, comme j'ai souvent eu le plaisir de le faire remarquer, sur les observations présentées par M. King à la suite de son enquête provoquée par la grève des houilleurs à Lethbridge. Cette mesure a ouvert de nouveaux horizons, dans le traitement de ce qu'on peut considérer comme un des problèmes les plus difficiles à solutionner, l'entends le règlement des contestations industrielles; cette loi a si bien solutionné le problème qu'elle a appelé l'attention des hommes d'État dans presque tous les principaux pays du monde. M. Eliot, président de l'Université de Harvard, après une soignée étude de la loi, déclare qu'il n'a jamais été édifié de meilleure mesure pour la solution des différends industriels. Le docteur Victor S. Clarke, un érudit américain fort marquant, qui a consacré sa vie à l'étude de cette question et autres problèmes similaires, s'est rendu spécialement ici, il y a quelques mois à titre de commissaire chargé par le président Roosevelt, de s'éclairer sur le régime établi par cette loi, et dans son rapport officiel, il propose l'établissement d'une législation similaire aux États-Unis. Nulle mesure législative édictée au Canada et fort peu de lois adoptées par les autres pays, ont été l'objet d'un pareil concert d'éloges. Le département du Travail a été inondé de correspondances à cet égard, et surtout de lettres rendant témoignage aux excellents résultats de ce régime. Quant aux conséquences découlant de ce régime, il ne faut pas vous laisser préjuger contre cette loi, par le fait

qu'elle aurait abouti une seule fois ou plus d'une fois, à l'insuccès. La loi en question, cela va sans dire, ne tend nullement à défendre les grèves ou à empêcher les grèves ou les "lock-outs" (contre-grèves), mais elle vise uniquement à prévenir et à régler les grèves et les "lock-outs" elle tend à fournir le mécanisme nécessaire pour faciliter cette tâche. Pour vous donner une idée du succès auquel cette loi a abouti à cet égard, qu'il suffise de dire que bien que dans cinquante différends se rattachant aux houillères, aux chemins de fer, aux tramways, et autres grandes industries similaires, on ait invoqué le régime consacré par cette loi, jusqu'aujourd'hui, il n'y a eu de grèves que dans deux circonstances, à la suite du renvoi du différend au tribunal établi par la loi.

Immigration orientale

D'autres questions ont aussi attiré l'attention de M. King, surtout dans ces derniers temps. Vous en avez souvenance, il y a quelques mois, il s'est élevé une grande clameur au sujet de l'immigration orientale. Pendant quelques mois ou quelques semaines, on craignait qu'en Colombie-Anglaise la population blanche ne fût noyée dans le flot de l'immigration orientale. Aujourd'hui tout est si tranquille et tous les dangers qui menaçaient ou semblaient imminents à cette époque, sont si bien disparus, qu'on se rend difficilement compte du changement qui s'est effectué. Laissez-moi vous dire que cette importante transformation a été dans une large mesure le résultat de l'œuvre réalisée avec tant de rapidité par M. Mackenzie King, au cours des différentes enquêtes et commission qui lui ont été confiées à cet égard, ainsi que par les rapports si complets et si approfondis qu'il a adressés au gouvernement sur cette question. Personne n'a reconnu plus tôt et mieux que M. King l'immense importance du problème se rattachant à l'immigration analyse, avec les plus chers in-

tion orientale et sa connexité, en détails du Canada. M. King a dirigé les enquêtes qu'on lui a confiées avec un tact et un discernement admirables.

Le gouvernement a confié à M. King le règlement des réclamations des Japonais et des Chinois, résidant à Vancouver, réclamations provoquées par les émeutes qui ont éclaté l'an dernier, et cette question épineuse a été réglée avec promptitude et à la satisfaction des intéressés.

Enfin, le gouvernement chargea M. King d'enquêter sur les moyens employés pour engager les journaliers orientaux à venir au Canada, et ses travaux en ce sens, ainsi que son admirable rapport jetèrent un flot de vive lumière sur cette question dans son ensemble, et préparèrent dans une large mesure, la voie aux arrangements mutuellement avantageux intervenus à l'égard de l'immigration japonaise et de celle des Hindous. L'entente intervenue relativement aux Indes a décelé directement de la mission de M. King en Grande-Bretagne, où, à titre de représentant du gouvernement fédéral, il s'est mis directement en relation avec les premiers hommes d'État de nos jours. Pour mon propre compte, d'après l'expérience que j'ai acquise au Japon, je dois le déclarer, les enquêtes tenues par M. King en Colombie-Anglaise ont puissamment contribué à assurer un avantageux règlement de toutes les difficultés dont nous menaçait l'immigration japonaise. Aujourd'hui nous pouvons bien hanter de nos esprits toute crainte au sujet d'une invasion probable d'orientaux et demeurer convaincus que la Colombie Anglaise, comme toutes les autres parties du Canada restera le domaine de la race blanche.

Le trafic de l'opium.

Je puis citer encore un fait qui met bien en relief le zèle qu'apparte M. King à saisir toutes les occasions de travailler au bien public. Au cours de mon enquête dans la question de

L'immigration orientale en Colombie-Britannique, M. King constata qu'il existait dans cette province un fort trafic d'opium, commerce dont il déconclait les plus déplorables résultats non seulement pour les orientaux qui avaient établi dans la province ce trafic et l'exploitaient eux-mêmes dans une large mesure, mais encore pour un grand nombre de personnes appartenant à la race blanche. Il dressa rapidement un rapport spécial d'une nature si énergique, indiquant si clairement le remède à appliquer à ce mal, que bien que la session qui avait été fort longue et fort laborieuse, fût à la veille d'expirer, le parlement fut saisi d'une loi à laquelle il fit bientôt subir toutes ses différentes épreuves et adopta, détruisant ainsi à jamais au Canada cet inique trafic.

Travail des enfants dans les manufactures

La dernière œuvre d'une nature spéciale, entreprise par M. King, avant son départ du département, fut une enquête tenue sur l'industrie de la fabrication du coton de Québec. Cette enquête semble avoir déjà abouti à d'excellents résultats, en attirant l'attention publique de cette province sur l'étendue de cet abus ; le travail des enfants dans les filatures de coton, abus qu'il suffit de signaler à l'attention publique en général, pour le faire disparaître, car s'il est un abus que l'opinion publique éclairée ne saurait tolérer c'est bien celui qui tend à ruiner la santé des enfants et à atrophier leurs organes dans les établissements industriels.

J'en ai dit assez, je crois, pour vous faire connaître l'homme que vous avez choisi pour candidat, et qui, je l'espère, sera votre représentant dans la prochaine législature fédérale. Vous pouvez être convaincus, d'après ce que j'ai dit, que M. Mackenzie King n'est pas homme à se reposer sur ses lauriers lorsqu'il représentera Waterloo-Nord, à Ottawa, mais que le pays

dans son ensemble, bénéficiera de sa grande activité intellectuelle et des travaux d'un esprit aussi alerte et cela dans une plus large mesure encore que par le passé.

Le ministère des postes

Disons maintenant quelques mots de l'important département dont l'administration m'a été confiée. Il est deux points surtout que je tiens à mettre en lumière : d'abord, la décision récemment prise par le gouvernement relativement à l'établissement d'un système de poste rurale et en deuxième lieu la révolution accomplie et y a un an ou deux, par la préférence accordée aux périodiques d'origine britannique, préférence intellectuelle, pour me servir du vocable que j'ai employé à cette époque.

Poste rurale

Cette distribution des objets de correspondance à domicile dans les centres ruraux est un article que M. Borden accense le gouvernement de lui avoir volé ou emprunté de son programme. Pareille prétention ne saurait tenir debout. Le système de distribution à domicile à la campagne est en vogue aux États-Unis depuis nombre d'années ; nous avons tous été en lieu d'observer l'application de ce système et d'en faire l'étude à notre gré, et j'ajoute qu'il a fait l'objet d'une enquête soignée et approfondie de la part du Ministère des Postes au Canada. Nul n'a jamais révoqué en doute l'utilité de l'établissement de pareil système, avec les modifications qu'il comporte nécessairement au Canada ; tout s'est borné à la question de savoir dans quelle mesure il était susceptible de réalisation. Il est une chose qui ne saurait faire doute ; si le parti conservateur avec son tarif élevé et son magnifique budget des recettes fut demeuré au pouvoir, la question ne serait jamais entrée dans le domaine de la politique pratique et à mon avis, il n'aurait jamais été question d'insérer cet article dans le programme de M. Bor-

den. Si la chose est devenue susceptible de réalisation, cela tient uniquement à l'incroyable prospérité dont jouit le pays depuis douze ans, sous le régime inauguré par Sir Wilfrid Laurier.

L'augure bien de cette réforme et je compte qu'il découlera de cette innovation les plus importants et les meilleurs résultats. Il découle un résultat direct de l'établissement de cette réforme partout où elle est introduite, celui d'accorder aux citoyens de la campagne l'avantage de recevoir des lettres le domicile, au lieu de faire à pied ou en voiture une course fatigante de plusieurs milles, ou, inconvénient encore plus grave, celui d'attendre deux ou trois jours avant d'avoir le loisir voulu pour cette promenade ou cette course; mais le résultat éducatif découlant du fait que le cultivateur recevra, à domicile, son courrier qu'il pourra discuter à l'heure du déjeuner ou du dîner, aura bientôt son retentissement dans toute la trame de notre existence nationale, au Canada. La diffusion des lumières au sein des populations rurales a pour corollaires l'accroissement de la prospérité, le développement du commerce, le relèvement des idées et du niveau de la vie en général.

La préférence intellectuelle

Quant à la préférence récemment inaugurée par le ministre des Postes en faveur des journaux et des périodiques britanniques, je tiens à citer un entrefilet paru dans le "Daily Mail", de Londres, le 26 mars.

"M. Buxton, directeur-général des Postes, a affirmé devant le parlement hier, que la modération de port sur les périodiques anglais transmis au Canada, réforme établie en mai dernier, a pleinement réalisé les objectifs visés.

"Le nombre des publications britanniques expédiées au Canada, chaque semaine, s'élève maintenant à 170,000, soit près de 9,000,000 annuel-

lement, les deux tiers de ce nombre constituant l'augmentation résultant des nouveaux tarifs. Cette augmentation a été très avouée pour les périodiques d'ordre supérieur, tandis que la perte de recettes a été insignifiante."

Qu'on y songe bien 9,000,000 de revues expédiées par la poste, dont six millions sont le résultat de la modération de port, réforme inaugurée par le ministre des Postes, au Canada. A mon avis, on ne saurait rendre plus directement hommage à cette grande réforme. En saisissons-nous bien l'importance ?

Sous le nouveau régime d'immigration inauguré par Sir Wilfrid Laurier, il se déverse annuellement au pays un flot de plusieurs centaines de mille immigrants allant se créer des foyers dans les plaines de l'ouest où la population est la plus désignée. Un grand nombre de ces immigrants sont d'origine britannique, nombre d'autres, parmi lesquels figurent quelques-uns de nos meilleurs colons, viennent des États-Unis et il nous faut bien leur faciliter la tâche de s'adapter aux idéals du pays et comme l'expérience le prouve cette tâche, dans le cas dont il s'agit, a été des plus agréables. Par conséquent, une des choses dont le besoin se fait le plus vivement sentir parmi ces nouveaux concitoyens, qu'ils viennent d'outre-mer ou de l'autre côté de la frontière internationale, c'est celui de périodiques d'ordre supérieur, de revues hebdomadaires ou mensuelles ou de journaux remplis de nouvelles de la mère-patrie, journaux qui, en ces derniers temps débordent de sympathie et de cordialité à l'endroit des habitants des parties éloignées de l'empire.

Ces paroles prononcées en pleine Chambre des Communes en Angleterre, prouvent plus éloquemment que tous les arguments que je pourrais formuler dans quelle énorme mesure on a utilisé ce grand agent éducatif et civilisateur. Ces deux réformes, la distribution postale à do-

micie dans les centres ruraux ; la préférence accordée aux périodiques d'origine britannique se complètent l'une l'autre. Ces deux réformes conspiraient au plus grand bien du peuple en général, et quand elles auront atteint leur plein développement, les populations agricoles du Canada compteront parmi les plus éclairées et les plus progressives du monde entier.

Encore un mot et j'ai fini. Waterloo-Nord tient-il à prouver qu'il apprécie l'œuvre magnifique réalisée par Sir Wilfrid Laurier au bénéfice du Canada, au cours des douze années écoulées, ou bien gardant l'attitude silencieuse et irritée du passé, veut-il demeurer pour ainsi dire sans représentation à Ottawa, en y envoyant un député siéger à la gauche ? Mais puisque vous avez choisi comme candidat une haute intelligence, un esprit averti et un énergique comme M. Mackenzie King, force m'est bien de vous dire : Vous êtes fatigués de figurer éternellement dans le camp des vaincus, vous êtes fatigués de cette hostilité à un régime politique qui a placé le Canada au premier rang dans le concert des nations ; vous êtes fatigués de condamner l'homme qui, douze années durant, s'est consacré, jour et nuit, comme nul autre homme d'Etat canadien l'a jamais fait, à la sublime tâche de notre développement national, de façon à rendre notre peuple digne du magnifique domaine qui nous a été légué en héritage.

Le nom de votre candidat est du plus heureux augure, car il évoquera dans le souvenir d'un grand nombre

les grands noms de libéralisme d'Ontario par le passé ; il évoquera le nom de son propre grand père ce William Lyon Mackenzie, qui donnait le coup de grâce, il y a 75 ans, au FAMILY COMPACT, et cela, par des moyens d'action que notre histoire nationale n'a pas manqué d'enregistrer ; il évoque la grande figure de George Brown dont la lutte énergique et intense contre les abus a laissé une si profonde impression dans le souvenir de la génération qui disparaît, et il rappelle aussi cet autre Mackenzie qui, sorti des rangs les plus obscurs de notre société, réussit à convaincre ses concurrents de la droiture de ses intentions et de son inattaquable intégrité ; il nous remémore aussi cet autre homme d'Etat, Sir Oliver Mowat, si distingué par son grand discernement et sa largeur de vues, qui vient à peine de disparaître dans la plénitude de ses années, après avoir un quart de siècle durant réussi à tenir la province d'Ontario fidèlement groupée autour du drapeau libéral.

M. Mackenzie King possède les qualités qui distinguaient ces grands meneurs d'hommes, il a leur endurance et leur énergie, et je ne crains pas de le prédire ici, si vous lui confiez, comme vous le ferez, je crois, votre mandat au parlement fédéral, avec mission d'appuyer Sir Wilfrid Laurier, M. Mackenzie King, dans un prochain avenir, fera rejaillir un lustre encore plus vif sur son comté natal, et il sera en lieu de rendre à notre commune patrie des services encore plus signalés que ceux qu'il lui a rendu par le passé.





